



Paris, le 30 septembre 2026

**Rémy Cointreau réalise sa première émission obligataire hybride,
pour un montant de 250 millions d'euros**

Rémy Cointreau a réalisé avec succès le placement de sa première émission d'obligations hybrides super-subordonnées perpétuelles pour un montant de 250 millions d'euros, au taux fixe de 6,75%. Rémy Cointreau disposera à son gré d'une première option de remboursement anticipé des obligations à partir du 7 juillet 2031 et jusqu'au 7 octobre 2031.

Le produit net de l'émission sera affecté aux besoins généraux, notamment le refinancement de dettes existantes.

Sur la base des principes comptables applicables à ce jour, Rémy Cointreau comptabilisera l'intégralité de ces obligations en capitaux propres (« equity »). Par ailleurs, elles bénéficieront d'un traitement en fonds propres à hauteur de 50% par Moody's. Ainsi, cette émission permettra au Groupe d'accélérer sa trajectoire de désendettement et d'accroître sa flexibilité financière, avant la matérialisation des premiers bénéfices attendus de son plan de transformation, tout en contribuant à conforter son profil de crédit et sa notation « investment grade ».

Grâce à la qualité de la demande, le carnet d'ordres a atteint plus de 695 millions d'euros, soit un taux de sursouscription de 2,7 fois.

Le règlement-livraison des obligations devrait intervenir le 7 octobre 2026. Il est prévu que les obligations soient admises aux négociations sur le marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg à compter de la Date d'Émission.

BNP Paribas et Société Générale ont été mandatés par l'émetteur en tant que coordinateurs globaux et co-teneurs de livre de cette opération. Crédit Agricole CIB et HSBC sont intervenus en tant que co-teneurs de livre. Rothschild & Cie est intervenu en tant que conseil financier de Rémy Cointreau, Addleshaw Goddard (Europe) LLP en tant qu'avocats conseils de Rémy Cointreau et Allen Overy Shearman Sterling LLP avocats conseils des co-teneurs de livre.

Contacts

Relations investisseurs : Célia d'Everlange / investor-relations@remy-cointreau.com

Relations média : Mélissa Lévine / press@remy-cointreau.com

A propos de Rémy Cointreau

Il existe, à travers le monde, des clients à la recherche d'expériences exceptionnelles, des clients pour qui la diversité des terroirs rime avec la variété des saveurs. Leur exigence est à la mesure de nos savoir-faire, ces savoir-faire dont nous assurons la transmission, de génération en génération. Le temps que ces clients consacrent à la dégustation de nos produits est un hommage à tous ceux qui se sont mobilisés pour les élaborer. C'est pour ces Femmes et ces Hommes que Rémy Cointreau, Groupe familial français, protège ses terroirs, cultive l'exception de spiritueux multi-centenaires et s'engage à en préserver leur éternelle modernité. Le portefeuille du Groupe compte 14 marques singulières, parmi lesquelles les cognacs Rémy Martin & LOUIS XIII et la liqueur Cointreau. Rémy Cointreau n'a qu'une ambition : devenir le leader mondial des spiritueux d'exception, et s'appuie pour cela sur l'engagement et la créativité de ses 1 783 collaborateurs et sur ses filiales de distribution implantées dans les marchés stratégiques du Groupe. Rémy Cointreau est coté sur Euronext Paris.

Avertissement

Ce communiqué de presse est diffusé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat des Obligations dans quelque juridiction que ce soit. Aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise pour mettre des Obligations à la disposition d'un investisseur de détail dans l'Espace économique européen. La présente annonce est faite au stade de la fixation du prix ; la réalisation de l'émission des Obligations demeure soumise à son règlement-livraison à la Date d'Émission. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente aux Etats-Unis d'un quelconque titre de Rémy Cointreau. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans toute juridiction où une telle diffusion, publication ou distribution violerait les lois ou réglementations en vigueur. Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié, et ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption applicable.